

Massinissa

J.-M. Lassere



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/encyclopedieberbere/493>

DOI : [10.4000/encyclopedieberbere.493](https://doi.org/10.4000/encyclopedieberbere.493)

ISSN : 2262-7197

Éditeur

Peeters Publishers

Édition imprimée

Date de publication : 29 décembre 2010

Pagination : 4650-4661

ISBN : 978-90-429-2367-6

ISSN : 1015-7344

Référence électronique

J.-M. Lassere, « Massinissa », *Encyclopédie berbère* [En ligne], 30 | 2010, document M54, mis en ligne le 22 septembre 2020, consulté le 10 décembre 2020. URL : <http://journals.openedition.org/encyclopedieberbere/493> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/encyclopedieberbere.493>

Ce document a été généré automatiquement le 10 décembre 2020.

© Tous droits réservés

Massinissa

J.-M. Lassere

- 1 Le futur roi des Numides, Massinissa, entre dans l'histoire en Espagne, lors de la deuxième guerre punique, en adversaire des Romains dont, par un retournement d'alliance, il allait être en Afrique un des artisans de leur expansion. Ce prince était le fils du roi des Massyles, Gaia, qui avait fourni aux Carthaginois un contingent commandé par son fils, et engagé en Espagne contre Rome. Nous ne savons pas comment le jeune prince s'illustra sur ce théâtre d'opérations. Tite Live se borne à faire dire à Syphax que « souvent, en Espagne, il avait donné l'exemple d'une valeur rare à ses alliés comme à ses ennemis » (XXIX, 31, 3). La guerre s'éternisant (on ne pouvait abattre Hannibal en Italie), Scipion l'Africain conçut alors le projet d'une expédition sur le sol africain, et se préoccupa de s'assurer des alliances locales. Massinissa aurait ainsi conclu en Espagne même un accord que lui dictait son intérêt et la certitude que Rome serait finalement victorieuse (Tite Live, XXVIII, 35, 11). Cette alliance procurerait à l'armée romaine des éclaireurs, des contingents, du blé, une remonte de sa cavalerie. Et c'est finalement Massinissa qui fut en Afrique l'acteur essentiel pendant tout le demi-siècle qui suivit (voir la chronologie du règne proposée par G. Camps 1960 : 226-227). Mais dresser son portrait (Gsell 1921 : 301-364) est une tâche rendue difficile par l'éloge excessif qu'en fit Polybe (XXXVI, 16) : l'autorité de l'historien grec est telle que l'image qu'il a laissée du roi s'est durablement imposée à ses successeurs, par exemple Tite Live, qui voit en lui « le plus grand des rois de son temps » (XXIX, 29, 5).
- 2 Le nom sous lequel on le connaît, orthographié MSNSN dans la seule inscription libyque à le faire connaître (Chabot 1940, n° 2), transcrit Massanassès par Polybe et Massinissa dans l'inscription qui nous a conservé le texte de la loi agraire de 111, pourrait être décomposé en *Mess-nesen* selon S. Chaker et signifier « leur maître » (Chaker 1983 : 493, n° 107). Si cette interprétation est la bonne (mais S. Chaker l'accompagne d'un point d'interrogation)¹, on aurait donné au jeune prince un nom de bon augure, sauf à considérer que *Massinissa* aurait plutôt été un titre, comparable au *Dominus noster* des inscriptions latines du Bas-Empire. Mort en 148 a.C. (Gsell 1921 : 308) à l'âge de quarante-dix ans (Polybe, XXXVI, 16), il serait né vers 238 a.C., fils du roi Gaia (GYG dans l'inscription de Dougga), qui reste très mal connu (ce roi mourut en 206 et sa disparition ouvrit à Cirta une crise successorale d'un an, dont Syphax, roi des

Masaesydes, sut profiter), et d'une mère qui aurait été prophétesse (Zonaras, IX, 2), ce qui incite G. Camps à voir en elle une Numide plutôt qu'une Carthaginoise (Camps 1960 : 186).

- 3 Les auteurs anciens ont rapporté quelques traits de son caractère : vigueur et endurance (Appien, VIII, 500), courage, et aussi facilité à sacrifier les hommes à ses desseins ; il est vrai qu'il sut se sacrifier lui-même, comme lorsqu'il renonça à Sophonisbe pour complaire à Scipion (Tite Live, XXX, 15, 1-8). On peut ajouter son absence de scrupules, son habileté dans une diplomatie retorse (mais il était loin d'être le seul) et une opiniâtreté que l'âge ne devait pas amoindrir. Il avait été élevé et éduqué à Carthage, selon Appien (VIII, 37), ce qui lui avait donné une culture punique (il fit du phénicien la langue officielle de son royaume) et une teinture d'hellénisme.
- 4 Le royaume auquel il prétendait était celui des Numides Massyles. L'existence probablement ancienne de ce royaume se déduit du fait qu'à la fin du II^e s. son roi, Gaia, le père de Massinissa, est déjà l'héritier d'une dynastie : G. Camps estime qu'au temps de Massinissa quatre générations de rois massyles au moins s'étaient déjà succédées à la tête du royaume (Camps 1960 : 119-120). S. Gsell a formulé l'hypothèse que le Medracen*, vaste tumulus funéraire édifié au nord-ouest de l'Aurès, ait été le tombeau de la dynastie édifié sur son domaine originel (Gsell 1921 : 97-98). Mais G. Camps préfère placer dans la région de Cirta, riche et peuplée, le berceau de la famille de Massinissa, pour qui fut probablement édifié le mausolée du Khroub (Camps 1960 : 178-179 ; 181-182). Cet État, limité à l'ouest au cap *Trêton*, était de dimensions relativement réduites, surtout après les conquêtes carthagoises du V^e s., mais s'étendait sur une partie du bassin du Bagrada. Autour de la Cirtéenne, le royaume rassemblait dans ses régions vitales la haute vallée du Bagrada, aux richesses essentielles, et au moins une partie du massif de l'Aurès. Assez diversifiées, ces régions étaient favorables à l'élevage dans les zones montagneuses – l'élevage bovin était renommé, et celui des chevaux était un atout militaire évident. La céréaliculture occupait de larges espaces dans les hautes plaines et les plateaux. Cette diversité fut génératrice de ressources pour la monarchie, et de sédentarité pour ses populations (ce que révèlent d'ailleurs les nombreuses sépultures mégalithiques et les dolmens), donc donnaient à l'État une assise solide. Mais le roi massyle étendait aussi une autorité peut-être assez lâche, peut-être intermittente, et sans doute souvent contestée, sur des montagnards qui avaient su équiper les versants pour y retenir la terre et l'eau, par exemple au Dj. Tazbent (Camps 1960 : 72-75), et sur des tribus gétules* qui nomadisaient au sud de l'Aurès.
- 5 Une autre source du développement fut le voisinage de Carthage, malgré les ambitions territoriales de la cité punique, longtemps subies et finalement surmontées. Mais de Carthage rayonnaient divers ferments d'une évolution rurale, comme les techniques agricoles, ou urbaine : en premier lieu l'artisanat, mais aussi des institutions poliades ; ainsi peut s'expliquer le cachet urbain qui transforma les agglomérations « proto-numides », essentiellement des marchés, en de véritables cités. Les influences carthagoises se dénotent dans le domaine de l'architecture, en particulier celle du Medracen : G. Camps doute que les quelques familles puniques établies à Cirta au III^e s. aient constitué un milieu suffisamment ample pour engendrer un architecte apte à réaliser une telle construction ; il faut donc que les relations avec Carthage, ou du moins avec une ville punique proche du royaume, aient été suffisamment étroites pour

que cheminent vers le pays massyle des traditions orientales. Parmi elles, bien sûr, des traditions religieuses.

- 6 La lignée de Gaia perdit son royaume en 206, lors des péripéties de la seconde guerre punique. Carthage avait réussi à renouer une alliance avec Syphax, le roi des Masaesyles, qui chassa de son royaume le jeune Massinissa (Tite Live, XXIX, 31, 7). Le prince numide entama alors contre Syphax et Carthage une guerre de partisans (XXIX, 31, 10-32, 13-14), mais fut rejeté dans les régions méridionales de la Syrte (XXIX, 33, 8-9). Scipion, étant parvenu non sans mal à mener son projet et ayant obtenu la « province » d'Afrique, parvint en 204 à réussir un débarquement près d'Utique. Carthage s'efforça d'obtenir la participation militaire de Syphax, et même de Massinissa, qui se présenta en effet à la tête d'un contingent. Sous les ordres d'Hasdrubal, frère d'Hannibal, une offensive punique tourna court : Massinissa passa aux côtés de Scipion (XXIX, 33, 10 ; 34, 8) et Syphax accepta de traiter ; son souci était alors de chasser Massinissa de la Numidie. Scipion en profita pour battre Hasdrubal et Syphax (XXX, 12, 1-2). Massinissa cependant entra en vainqueur à Cirta (XXX, 12, 8-10) et se voyait reconnaître le titre royal en Numidie (203). La défaite de Syphax est un événement majeur de l'histoire de l'Afrique : après lui, à part l'épisode de Jugurtha (qui sans doute, à son époque, n'avait guère de chances de succès) ne devaient plus régner en Afrique que des clients du sénat ou de l'empereur.
- 7 Pendant les discussions qui s'étaient engagées entre les belligérants après la défaite d'Hasdrubal, un incident (la capture par les Puniques d'un navire romain porteur de plénipotentiaires) conduisit à la rupture des pourparlers et à la reprise des opérations, cette fois contre Hannibal enfin rentré d'Italie, mais qui fut battu dans une plaine voisine du Kef (le site de Zama est contesté) : c'est là que la puissance militaire de Carthage s'est écroulée en octobre 202. Le second traité fut une aggravation du premier. La clause essentielle était que Carthage ne pourrait entreprendre aucune guerre hors d'Afrique (ni recruter hors d'Afrique des mercenaires) et, en Afrique même, elle ne pourrait entreprendre aucune opération militaire sans l'accord de Rome : sa politique extérieure était ainsi mise sous surveillance. C'était la clause la plus grave du point de vue de l'histoire de l'Afrique, mais aussi de l'histoire de la Méditerranée, car Rome a reconnu à Massinissa le droit de récupérer les territoires sur lesquels ses ancêtres avaient régné : c'était très vague et très dangereux (voir les textes du traité dans Polybe, XV, 18 ; Tite Live, XXX, 37, 2-6 ; Appien, *Libyca*, 54). En fait, il semble bien qu'aucun traité ne fut jamais conclu entre Carthage et Massinissa. Si l'on veut caractériser cette situation, on peut écrire que Rome a créé un vide en Afrique, privant Carthage de toute force militaire, lui imposant des sanctions et des humiliations. Les objectifs de Rome apparaissent nettement dans le discours d'un porte-parole de Scipion recomposé par Appien : « *(Les Carthaginois) auront assez d'ennuis sans nous, harcelés par tous les peuples d'alentour qui leur tiennent rigueur des violences qu'ils ont autrefois subies, et Massinissa, un homme d'une totale loyauté envers nous, sera toujours là pour les surveiller* » (Appien, VIII : 266). Cette politique était en fait grosse de dangers insoupçonnés.

L'évolution du royaume de Numidie

- 8 L'État numide est une création de Massinissa. Le témoignage de Polybe révèle l'admiration excessive de l'historien grec pour le roi numide (Polybe, XXXVI, 16) ; peut-être a-t-il été victime de quelques vantardises de Massinissa, qui s'était juré de

reprandre le royaume de son père et d'y ajouter les territoires de Syphax. Polybe ajoute : « C'est en effet ce qui arriva » (XV, 4), en précisant un peu plus loin qu'à la veille de la bataille décisive de 202, « il avait rangé sous son autorité tous les anciens sujets de Syphax » (XV, 5). On verra plus loin ce qu'il faut en penser.

- 9 Quoi qu'il en soit, le règne de Massinissa, qui commence vers cette date, est le premier que nous puissions placer dans un cadre vraiment historique. Il s'étend de 203 à 148, le roi étant mort, on l'a vu, à quatre-vingt dix ans selon Polybe, après un règne de près de 56 ans (durée indiquée par la stèle 63 du sanctuaire d'El-Hofra). Même dépouillée des embellissements que lui a apportés l'historien grec, l'œuvre est considérable. Elle se caractérise d'abord par une tentative pour stabiliser le pouvoir royal : la succession était traditionnellement fondée sur le principe de la *tanistry*, ce régime successoral agnatique qui fait leur place aux frères ou aux cousins du roi dans l'ordre d'ancienneté, avant de prendre en compte le groupe constitué par ses fils et ses neveux, toujours par rang d'âge. Cette pratique complexe, attestée dans des régions très diverses et, en Afrique, à la fois à la période numide et à celle des Vandales, favorisait la cohésion à la tête de l'État : la monarchie était une sorte de bien de famille (mais aussi l'objet de rivalités). Le texte révélateur à ce sujet est un passage de Tite Live, à propos de la succession de Gaia, en 206 a.C. : « Le pouvoir passa, suivant l'usage des Numides, au frère du roi, Oezalces, qui était très âgé » (XXIX, 29, 6). Ce régime successoral eut en fait ses avantages et ses inconvénients.
- 10 On peut admettre que l'essentiel de la vie politique reposait sur la personne et sur la famille du roi, celui que les textes libyques ou puniques appellent tantôt *GLD*, tantôt *MMLK* (terme sémitique) ou plus rarement, mais peut-être de façon plus significative, *MNKD(H)* ; ce dernier terme désigne la fonction politique suprême (il devait plus tard rendre le latin *imperator*). Divers textes plus tardifs, dont une inscription de Iol - Cherchel (Février, 1951), font connaître des titres protocolaires : « dirigeant de l'État », « maître des princes », le dernier révélant peut-être « le caractère quelque peu féodal du royaume numide » (Camps 1960 : 218). Certainement en effet, le roi utilise surtout le dévouement de ses fils et de ses proches : les intrigues souvent hasardeuses de Massinissa n'avaient de chance de succès que si elles étaient conçues et conduites dans un milieu restreint et ayant toute la confiance du souverain. On pourrait user du concept d'*État dynastique* pour qualifier la Numidie de Massinissa et les autres États de l'Afrique préromaine à l'ouest du territoire de Carthage : il témoigne d'une confusion entre l'État et la dynastie, que la Berbérie préromaine peut avoir connue, mais sans l'avoir héritée de Carthage, où la royauté n'existait pas ; peut-être est-ce un souvenir de l'Orient ? Mais, comme G. Camps le fait remarquer à juste titre, Massinissa ne parvint pas à établir une autorité absolue, comme en détenaient les rois hellénistiques contemporains (1960 : 219). Le pouvoir du roi était aussi fondé sur certaines institutions religieuses qui voyaient en lui un intermédiaire entre les forces naturelles et les hommes (id, p. 221). On peut du moins penser qu'il était fidèle aux conceptions de ses ancêtres, fidèle aux cultes des forces de la nature et à une théologie astrale : un texte célèbre de Cicéron le montre rendant grâce « au Soleil Souverain (*Summus Sol*) et aux autres divinités du ciel » (Cicéron, *De Repub.*, VI, 9, 9). On peut évidemment suspecter l'homme de lettres romain d'avoir poli les formules, mais comme il est impensable de voir en Massinissa un sceptique, on ne peut qu'admettre un *credo* qui correspond à la religiosité des Libyens ; et se demander si cette profession de foi publique (en présence de Scipion Émilien) ne contiendrait pas le germe d'une théologie politique solaire.

- 11 Malgré ces appuis, l'autorité royale avait toujours été en butte aux ambitions de parents ou de chefs locaux (plus ou moins soutenus par Carthage) ; seule la personnalité du roi lui permettait de faire front : Massinissa réussit en effet à faire faire des progrès à l'autorité royale ; Polybe nous assure que pendant son règne aucun complot ne troubla la paix du royaume (XXXVI, 16). Reste que ce pouvoir monarchique ne se concevait, et ne pouvait s'exercer, sans l'accord des tribus. L'État n'était en fait qu'un agrégat de tribus qui acceptaient la suprématie d'une tribu plus puissante qu'elles et qui reconnaissaient l'autorité des *principes* de cette tribu. La contexture de l'État se définit en effet par le rôle que jouent certaines tribus liées au pouvoir royal ; S. Gsell avait bien relevé que le roi a des « amis » que les sources classiques désignent sous des noms divers, *philoï*, *amici* (Gsell 1929 : 141 - 142) ; ces amis appartiennent soit à sa propre famille, mais seraient surtout (de l'avis de Gsell) « des chefs de grandes tribus ou de peuplades qui viennent faire à la cour des séjours plus ou moins longs ». Il est plus vraisemblable qu'il s'agit de « vassaux » ; ainsi l'État repose en fait sur les rapports que le roi peut établir et maintenir avec les chefs des tribus qu'il a su attirer et retenir dans sa mouvance (Camps 1960 : 161). G. Camps va même plus loin quand il écrit que « la souveraineté berbère repose non pas tant sur la propriété du sol que sur la domination des personnes » (p. 183). Idée à laquelle (mais à propos du royaume de Maurétanie) souscrit M. Coltelloni-Trannoy, pour qui « c'est la reconnaissance des tribus qui fondaient le pouvoir royal » (1997 : 72). Pour elle, cet accord instituait des règles de bon voisinage et fixait l'aide que ces tribus devaient au monarque, une aide à la fois militaire et fiscale.
- 12 Reste que cette structure politique, qui passait par les personnes, n'était pas sans danger pour la royauté dans le cas d'un conflit entre le roi et un vassal : le félon entraînait toute sa *gens* derrière lui. C'est ce qui se produisit à la mort d'Oezalcès, quand Mazaetullus se rebella et imposa le choix de Lacumazès pour le diadème ; la victoire de Massinissa ne régla pas la question puisque Mazaetullus rallia Hannibal avec un régiment de cavalerie. D'autres incidents de ce genre se produisirent jusque vers la fin du règne (Camps 1960 : 214-215) ; on doit toutefois préciser que, ces insubordinations individuelles se déroulant hors des frontières, elles n'ont pas entamé la paix du royaume.
- 13 On peut aussi porter à l'actif de Massinissa, bien qu'il fut de culture punique, une grande politique d'ouverture vers le monde hellénistique, en particulier vers Rhodes, à qui il fit don d'objets précieux (du thuya et de l'ivoire, selon Suidas), et Délos qui bénéficia de ses largesses en blé. Le souci d'établir des relations commerciales était sans doute primordial, et fut satisfait si l'on décompte les amphores rhodiennes du IIe s. retrouvées à Cirta et dans ses environs (Camps 1960 : 197, n. 642). Ainsi s'explique une relative hellénisation de la capitale (dont on ne sait rien au plan archéologique), qui est révélée par des auteurs anciens : le roi Ptolémée Évergète a vanté les banquets royaux de la cour de Cirta, dignes des banquets hellénistiques. Il y avait en tous cas une colonie de Grecs dans la ville, dont témoignent leurs dédicaces à Ba'al et à Tinnit ; on a aussi les épitaphes de mercenaires qui portent des noms thraces (mais la chronologie de ces monuments reste imprécise). Et les jeunes princes reçurent une éducation hellénisante (Tite Live, *Épitome*, L). Il y a aussi la question très discutée de l'extension à la Numidie du culte des *Cereres*, importé de Sicile à Carthage au IVe s. qui de là passe en Numidie, selon J. Carcopino à l'initiative de Massinissa, mais G. Camps estime que ce phénomène est plus ancien. De même, toujours sur le plan religieux, les allégations de certains

historiens, et parmi eux S. Gsell, sur l'organisation par Massinissa d'un culte royal sont également imprudentes, comme l'a aussi montré G. Camps. Toujours est-il que Cirta, qui naguère avait accueilli des Puniques, abrita désormais une colonie de gréco-orientaux sans doute importante, si l'on en juge par quelques dédicaces. Ces hellénophones avaient tendance à adopter certains aspects au moins de la culture phénicienne, langue et onomastique.

- 14 Dans le domaine de la vie économique, les choses doivent aussi être nuancées depuis l'éloge du roi par Polybe : *« Son œuvre la plus belle, la plus divine fut celle-ci : avant lui la Numidie tout entière était stérile et l'on pensait que son sol ne pouvait donner de récoltes ; or, le premier et avec ses seules ressources, il prouva qu'elle pouvait produire toute espèce de fruits, autant que n'importe quelle autre contrée, en constituant des domaines particuliers de dix mille plèthres qu'il répartit entre ses fils et qui se révélèrent extrêmement fertiles. Il est juste de rappeler cela pour rendre à sa mémoire un hommage mérité »* (Polybe, XXXVI, 16 ; Diodore, XXXII, 17).
- 15 Les auteurs anciens postérieurs à Polybe ont parfois renchéri sur cette hyperbole, en assurant que Massinissa avait sédentarisé les Numides, précédemment tous nomades, et introduit l'agriculture dans une vaste steppe abandonnée jusque-là aux fauves (Strabon, XVII, 3, 15). Les vestiges de l'âge néolithique prouvent le contraire, et l'on doit restreindre la portée du dithyrambe de l'Arcadien (Camps 1960 : 209-213). Mais on peut aussi admettre que, conscient de l'importance du blé dans le monde méditerranéen de l'époque, le roi ait apporté toute son attention à la mise en culture de toutes les terres, à la multiplication du bétail, à l'application des principes magoniens, dans un vaste territoire où la paix régna pendant son long règne. L'abondance des livraisons de blé à Rome et des quantités commercialisées dans l'ensemble de la Méditerranée au II^e s. (Camps 1960 : 200-201) supposent en effet une production abondante, sans doute accrue dans le courant du règne, non seulement par les annexions de régions céréalières, mais par la paix favorable à la vie des champs, et peut-être aussi par une politique délibérée, à l'exemple bien connu des Lagides. La famille royale possédait des domaines, qui sans doute faisaient l'objet d'une exploitation intelligente, selon les préceptes de Magon. Ces domaines ont certainement été accrus à la suite des conquêtes. Toujours est-il que cette céréaliculture attire les marchands grecs ; on a déjà mentionné les rapports avec Rhodes, alors la première place de commerce du monde grec ; mais on a aussi la trace de relations avec Athènes, Délos, et peut-être aussi la Bithynie. Le développement d'une marine est lié au commerce, une marine à la fois militaire et marchande, dont on observe les passages dans la Méditerranée orientale (Camps 1960 : 196 *in fine*). Et bien entendu la circulation de la monnaie, dont l'introduction dans le royaume est antérieure à Massinissa (peut-être est-elle due à Syphax), semble s'accélérer sous Massinissa (Mazard 1955 : 23-43.).
- 16 Ainsi le royaume numide s'enrichit-il, avec peut-être le modèle du mercantilisme des États hellénistiques ; si l'on ajoute les ressources en hommes, attestées de diverses façons, en particulier par les contingents associés à l'armée romaine, on conçoit que Massinissa ait eu les moyens d'une politique active, et peut-être même ambitieuse.

Les conquêtes de Massinissa

- 17 La construction territoriale de l'État reste pour nous mystérieuse à cause de l'ignorance que les sources classiques, en particulier Polybe, ont eue des conquêtes occidentales de

Massinissa aux dépens du royaume numide des Masaesytes dirigé par Vermina, allié de Carthage. À l'ouest, pour s'en tenir au texte de Polybe, G. Camps estime qu'« on peut supposer que dès 203-202, Massinissa, par un raid décisif, avait 'conquis' tout le nord de la Masaesytle jusqu'à la Mulucha » (Camps 1960 : 191). Il serait pourtant étonnant que Vermina, qui avait dû trouver refuge chez les Gétules du sud de ses États, n'ait pas profité du retour de Massinissa auprès de Scipion avant l'entrevue de Naraggara (Polybe, XV, 4 ; 5) et des complots que quelques chefs numides ont ourdi peu après contre le nouveau pouvoir de Cirta (Camps 1960 : 192 ; 214-215), pour reprendre la lutte dans son dos. Il faut donc sans doute élargir les délais : les conquêtes vers l'ouest, mal connues, furent réelles et rapides, mais probablement un peu différées dans le temps. Ce serait plutôt après 201 que Massinissa aurait réalisé cette expansion vers l'ouest, surtout dans les régions telliennes de l'Algérie (en 200, le sénat félicite Massinissa « d'avoir non seulement recouvré le royaume de ses pères, mais de l'avoir agrandi en y ajoutant la partie la plus prospère du territoire de Syphax », Tite Live, XXXI, 11, 8 ; il ne s'agissait donc pas de la totalité du royaume), Vermina étant rejeté progressivement vers l'actuelle Oranie, avec pour capitale Siga, puis dans les régions présahariennes. Si le roi a d'abord commencé par les régions occidentales, c'est qu'il a voulu y élargir méthodiquement son royaume, dans un secteur qui échappait par son éloignement à l'attention du sénat ; c'était également pour protéger le cœur de son royaume contre le seul danger qui pouvait encore le menacer, la guerre ayant éliminé Carthage ; c'était sans doute aussi une entreprise plus facile. Malheureusement, c'est ce caractère excentrique de l'expansion massyle vers l'ouest qui nous prive de documentation, car elle a totalement échappé à l'analyse de Polybe et de ses successeurs.

- 18 Les choses sont mieux connues pour ce qui intéresse les territoires situés à l'est du royaume. Là, c'est Carthage qui fit les frais des ambitions de Massinissa. Il faut comprendre dans quel esprit le traité de 202 avait été conçu : Rome avait une dette à l'égard de Massinissa, qui d'abord avait apporté une aide logistique et militaire considérable à Scipion, et qui avait joué un rôle décisif en chassant Syphax de la Numidie d'où il pouvait prendre l'armée romaine à revers. Massinissa pouvait donc se considérer comme un des artisans essentiels de la victoire de Rome, dont la gratitude se traduit dans les clauses du traité, de quelque façon qu'on veuille les apprécier : soit selon l'interprétation traditionnelle (Massinissa est un prince souverain dans son royaume) ou selon l'analyse de Ch. Saumagne : c'est Rome qui, en vertu du droit de la guerre, est propriétaire du royaume de Syphax vaincu (c'est le principe de la *deditio-reditio*), mais elle en a fait à Massinissa un don révocable (Tite Live, XLV, 13).
- 19 L'objectif réel de Massinissa était de se rendre maître de toute l'Afrique mineure à l'est de son royaume, de manière à annexer les riches cités liby-phéniciennes, les régions de polyculture intensive et savante et les façades maritimes tournées vers la Méditerranée orientale. Mais il s'est donné le temps de digérer ses premières conquêtes et d'en tirer des ressources supplémentaires. Par ailleurs, jusqu'en 195, Hannibal, un chef de guerre encore prestigieux, est à Carthage, et Massinissa préfère être prudent. C'est probablement l'exil d'Hannibal qui l'a enhardi ; en tous cas, jusqu'en 193 il s'est abstenu de toute revendication. G. Camps a bien montré que « la sage lenteur » du roi numide n'avait pas été suffisamment prise en compte par les historiens (1960 : 192).
- 20 C'est à cette date que débutent les empiètements du roi, dont G. Camps a rythmé la chronologie (1960 : 192-196). Il lance en 193 une razzia sur les *emporía* de la Petite Syrte. On ne sait pas exactement quels ports ont été occupés, mais l'opération a été réussie, au

moins partiellement, puisque quelques villes ont dû lui payer tribut. Carthage proteste, soumet l'affaire au sénat, qui décide de ne pas intervenir (Tite Live, XXXIV, 62). Puis on n'entend plus parler de rien pendant dix ans. En 182, nouvelle incursion : Massinissa occupe un territoire jadis conquis sur les Carthaginois par son père, mais rétrocédé par Syphax. La localisation en est malheureusement inconnue : on ne sait même pas si c'est sur la côte ou à l'intérieur des terres ; on ignore même les réactions de Carthage et du sénat. Puis, nouvel intervalle de dix ans. En 172, Carthage se plaint de nouveaux empiètements du roi, qui en deux ans aurait conquis plus de 70 cités ou places diverses. Rome, qui veut la ménager au moment où elle se prépare à la guerre contre la Macédoine, fait savoir qu'elle ne souffrira pas que Carthage soit injustement dépossédée (Tite Live, XLII, 23-23) ; mais la perte des livres suivants de Tite Live ne nous permet pas de savoir ce qui s'est réellement passé. On n'a aucune trace en tous cas d'une rétrocession (on ignore même où étaient les 70 cités). Encore dix ans puis, en 162, c'est l'occupation définitive des *emporia* syrtiques. Lepcis est annexée et Carthage, qui s'est vainement plainte au sénat, est même condamnée à payer 500 talents, qui représentaient le montant du tribut qu'elle aurait perçu dans ces régions depuis 193 (Polybe, XXX, 21).

- 21 Mais par la suite les ambitions du roi vieillissant sont plus vastes et plus impatientes, comme s'il voulait parachever un plan avant de disparaître. Il y eut un incident vers 157, tout à fait inconnu de nous, mais attesté par l'envoi de commissaires romains. Puis en 153 ; cette fois le vieux roi voit très grand : il réclame et envahit la riche région céréalière des *Campi Magni* (la moyenne vallée du *Bagrada*) et le pays de *Tusca*, qui comptait cinquante villes (Tite Live, Epitome, XLVII-XLVIII) ; une inscription de Mactar a mis fin à la discussion sur la localisation de ce secteur : dans la dorsale tunisienne. Ce n'est pas la dernière des prétentions émises par Massinissa, mais la dernière qui ait été satisfaite. L'étendue des conquêtes du roi se déduit du tracé de la *Fossa Regia*, qui fut creusée sur l'ordre de Scipion Émilien pour délimiter la province d'*Africa*. Bien que nous ne connaissions qu'imparfaitement ce tracé, il nous permet de jalonner l'avancée territoriale de Massinissa (Camps 1995 : 239).
- 22 On peut tenter de préciser les caractères de cette expansion. Dans la mesure où nos sources n'ont rien omis d'essentiel (ce qui est loin d'être assuré), c'est une expansion mesurée, méthodique, « rythmée » ; un intervalle – peut-être trop régulier – sépare chaque conquête, comme si Massinissa avait voulu non seulement annexer, mais véritablement intégrer les nouveaux territoires à son royaume avant de poursuivre son expansion. Il est également possible qu'il ait attendu les progrès, à Carthage, d'un « parti numide » au sein de l'oligarchie.
- 23 À Rome, certains, comme Scipion Nasica, étaient inquiets des prétentions du Numide ; mais les sentiments hostiles de Caton finirent par l'emporter. La fin de Carthage est une conséquence directe des empiètements de Massinissa. Mais l'enchaînement des événements est incertain. En 151, à Carthage, le parti démocrate a pris le pouvoir. Alors que les oligarques les avaient tolérés, il fait expulser les partisans d'une entente avec Massinissa, qui vont se réfugier en Numidie, et les relations se tendent entre les deux États. Massinissa assiège une cité qu'Appien appelle Horoscopa, dans laquelle il faut très certainement reconnaître Vaga (Appien, VIII, 319 ; G. Di Vita-Évrard 1986 : 41-42). Carthage cette fois résiste, mais son armée est battue et même massacrée. Elle dut consentir à payer une indemnité de guerre, et probablement à céder des territoires.

- 24 Le pire pour elle était qu'en entreprenant cette guerre purement défensive, les Carthaginois étaient allés à l'encontre du traité de 201, et qu'ils fournissaient ainsi un argument de choix aux Romains qui en 151 ne cachaient plus leur volonté d'abattre définitivement leur rivale. Les Carthaginois étaient en fait à la merci de Rome, « cependant qu'un second ennemi, Massinissa, menaçait leur flanc » (Appien, VIII, 385). En position forte, Rome fit connaître son ultimatum : les Carthaginois devraient abandonner leur cité pour en reconstruire une au moins à 15 mille pas de la mer (Appien, VIII, 378). Mais c'est alors que Massinissa mourut : le rêve d'une « Grande Numidie » étendue jusqu'à Carthage et aux ports actifs du Byzacium lui échappait, puisque Rome annexa deux ans plus tard le territoire punique. Il se peut qu'il l'ait compris, comme on va le voir.

La mort de Massinissa

- 25 Au début de 148, le vieux roi, se sentant malade, demanda à Scipion Émilien de venir jusqu'à lui « pour le conseiller sur ses enfants et son royaume », à ce que rapporte Appien (VIII, 497). La formulation de l'historien alexandrin laisse perplexe, car on voit mal cet octogénaire rusé solliciter les avis d'un *iuuenis* d'une trentaine d'années. C'est là que la théorie « domaniale » de Ch. Saumagne prend toute sa crédibilité ; en effet Appien poursuit : « Massinissa, près de rendre l'âme, recommanda à ses enfants *d'obéir* à Scipion, quelle que fut la façon dont il partagerait entre eux son patrimoine » (VIII, 498) ; comme S. Gsell l'a bien vu, c'était « l'aveu que les destinées de la Numidie dépendaient des Romains » (1929 : 162). Formule certainement exacte jusque dans sa forme, car on a tout lieu de penser que le règlement successoral fut élaboré à Rome par le sénat (Camps 1960 : 232). Il était aussi éloigné de la primogéniture que de la tanistry, mais à terme, il eut l'avantage de les combiner : il n'y avait plus de collatéraux ; les fils aînés de Massinissa, issus de concubines, furent écartés, mais obtinrent des biens ; les trois fils légitimes, loin de se voir attribuer un territoire, règneraient conjointement : Micipsa reçut l'administration du royaume, Gulussa le commandement des armées, Mastanabal la justice et peut-être aussi les finances. Mais la mort rétablit l'unité du pouvoir royal en la personne de l'aîné, Micipsa (Appien, VIII, 502), prince pondéré, qui n'avait pas l'énergie et l'ambition de son père.
- 26 Le bilan du règne fut incontestablement positif, sans doute dans l'équipement du pays – mais on ne peut que le supposer – certainement dans l'agrandissement du royaume. Pourtant l'œuvre d'unification des terres libyennes ne fut pas complète : elle se heurta à la volonté de Rome, que Massinissa ne voulut pas (ou ne pouvait pas) contrer. À cet égard on peut dire que son règne ne fut pas aussi grand que Polybe le déclare.

BIBLIOGRAPHIE

Sources littéraires

Tite Live, *Histoire romaine*, livre XXIX.

Sources épigraphiques

CHABOT J.-B., 1940 – *Recueil des Inscriptions Libyques*, Imprimerie Nationale.

BERTHIER A., et CHARLIER R., 1955 – *Le sanctuaire punique d'El-Hofra à Constantine*, Paris, 2 vol.

Études

CAMPS G., 1960 – *Aux origines de la Berbérie ; Massinissa ou les débuts de l'Histoire*, th. compl., publiée dans *Libyca*, VIII.

CAMPS G., 1980 – *Berbères. Aux marges de l'Histoire*, Toulouse.

CAMPS G., 1995 – « Modèle hellénistique ou modèle punique ? Les destinées culturelles de la Numidie », dans les *Actes du III^e Congrès intern. des Ét. phén. et puniques*, Tunis, 1991, p. 235-248.

CHAKER S., 1983 – « Onomastique berbère ancienne (Antiquité, Moyen Âge) : rupture et continuité », dans les *Actes du II^e Colloque international sur l'histoire et l'archéologie de l'Afrique du Nord*, Grenoble, (Paris, CTHS, 1985), p. 483-496.

COLTELLONI-TRANNOY M., 1997 – *Le royaume de Maurétanie sous Juba II et Ptolémée (25 av. J.-C. – 40 ap. J.-C.)*, Études d'Antiquités Africaines, Paris, C.N.R.S.

DESANGES J., 1995 – « Massinissa et Carthage entre la deuxième et la troisième guerre punique : un problème de chronologie », dans *III^èTE Congrès d'études puniques*, I, p. 352-358.

FÉVRIER J.G., 1951 – « L'inscription funéraire de Micipsa », dans *Revue d'Assyriologie et d'Archéologie orientale*, XLV, p. 139-150.

GHAKI M., 1999 – « L'organisation politique et administrative chez les Numides », dans *A la croisée des études libyco-berbères*, Mél. Galand-Pernet, p. 89-101.

GSELL S., *Histoire Ancienne de l'Afrique du Nord*, III, 1921 ; V, 1929.

HAFNER G., 1970 – « Das Bildnis des Massinissa », *Archaeologische Anzeiger*, 3, p. 412-421.

MAZARD J., 1955 – *Corpus nummorum Numidiae Mauretaniaeque*, Paris.

DI VITA-EVRARD G., 1986 – « La fossa Regia et les diocèses de l'Afrique Proconsulaire », dans *L'Africa Romana*, 3, p. 31-58.

WALSH P.-G., 1965 – « Massinissa », dans *Journ. of Roman Studies*, LV, p. 149-160.

NOTES

1. *NDLR* : Si l'on se réfère à la vocalisation des formes latine et grecque, on peut supposer une forme libyco-berbère [Māss-(i)nīsen] (avec voyelles brèves), maître-leur = « leur maître/leur seigneur » ; l'hypothèse est corroborée par l'existence dans l'onomastique contemporaine du Nord-Constantinois et de Kabylie d'un nom de famille fréquent : (Aīt)-Sidhoum. Le second élément

(= [Sîd-hûm]) est manifestement une traduction-calque en arabe du groupe *Măss-năsen*, et a le même sens (« Leur maître/leur seigneur »).

INDEX

Mots-clés : Antiquité, Biographie, Carthage, Histoire politique, Numidie, Roi